



COMPTE RENDU de la réunion du Conseil Municipal du mardi 22 novembre 2022

Étaient présents : Laurent TEIL, Antonia BOURDON, Claude FAYAN, Alain PITON, Sophie REBOREDO, Dominique FONLUPT, Magalie ARNAUD, Rémi ASTIER, Sandra LEON, Michel MARON, Nathalie MOREL, Cécile PONTRELLI, Didier SERRE, Pascale VALLET, et Michel VERRAT.

Absents excusés avec procuration : M. JODAR (procuration donnée à M. TEIL)

Absents excusés sans procuration : Myriam MANOUVRIER, Denis MAZARD et Orane SACHAU

Absents non excusés : --

Mme Pascale VALLET a été désignée secrétaire de séance.

Ordre du Jour :

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 18 octobre 2022
2. Désignation d'un secrétaire de séance
3. Renouvellement de convention de prestations globales avec la fourrière animale
4. Convention Territoriale Globale
5. Rapport de la Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône sur la qualité et le prix de l'eau 2021
6. Modification du règlement du terrain de tennis
7. Demandes de subvention au titre de 2022
8. Questions diverses :
 - a. projet de convention avec la mairie de Serrières pour l'accès à la médiathèque de Sablons

M. le Maire précise les raisons pour lesquelles la réunion se tient dans la salle du 1er étage de la mairie et non plus à la salle des fêtes.

En 2023, la salle du centre socioculturel, bâtiment C, sera équipée comme il se doit pour devenir une salle de réunion et demande sera faite auprès de la préfecture pour délocaliser les réunions de Conseil Municipal.

1- Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 18 octobre 2022

Une observation de Monsieur Serre. Une correction sera apportée sur le compte rendu mais pas sur le PV (car conforme aux termes des délibérations) pour la cession de la parcelle : « une station de lavage agricole peut être faisable car la parcelle est en zone bleue ».

Adoptée à l'unanimité.

2- Désignation d'une secrétaire de séance :

Pascale Vallet se propose.

3- Renouvellement de convention de prestations globales avec la fourrière animale.

Ce point est présenté par M. TEIL.

La convention avec la SACPA arrive à échéance au 31 décembre prochain. Il y a lieu de la renouveler.

Le projet de convention a été transmis à l'ensemble du conseil municipal avec le rapport de présentation.

M. Astier précise que l'association de chasse (= ACA) n'intervient pas pour l'enlèvement des animaux morts. Il est également précisé que pour tout animal de plus de 40kg, la commune doit faire intervenir le service d'équarissage.

Mme LEON s'interroge sur la nécessité de souscrire l'avenant pour les chats errants. Rappel est fait de la convention signée par la commune avec l'association « la Clef des chats » qui stérilise les chats errants.

Le renouvellement de la convention est voté à l'unanimité des membres présents.

4- Convention Territoriale Globale (C.T.G.)

Ce point est présenté par M. TEIL avec le PowerPoint de la Communauté de Communes EBER.

Il précise qu'aucune délibération ne sera prise lors de cette séance mais lors du prochain conseil municipal de décembre car il y a obligation de délibérer avant le 31 décembre 2022.

Mme Pontrelli donne des explications par rapport au Contrat Enfance Jeunesse, pour lequel le bonus CTG sera impliqué car les versements des prestations de la CAF se feront directement auprès du Centre Social Roussillonnais et Alfa3A.

De plus, la dénomination du Relais d'Assistantes Maternelles change et devient Relais Petite Enfance.

M. ASTIER demande si le nombre d'assistantes maternelles va augmenter. Réponse est faite par Mme Pontrelli que c'est le nombre de prestations offertes aux assistantes maternelles qui va augmenter.

Elle précise également qu'une réunion publique est programmée le vendredi 2 décembre prochain et qu'il est souhaitable que les élus soient présents.

Une demande de subvention avec appel à projets pour la prestation Ville Vie Vacances a été faite mais la réponse ne devrait être reçue qu'en avril 2023.

A ce jour, il n'est pas prévu d'augmentation de subvention par EBER pour les actions jeunesse.

M. le Maire interroge l'assemblée sur l'opportunité de maintenir ou non l'action de l'association « PREVENIR » pour 2023.

Constat est fait par l'ensemble des élus que les jeunes de 14/17 ans répondent difficilement et timidement aux actions mises en place pour eux.

Il est précisé que d'autres actions sont à l'étude et peuvent être présentées en conseil si les élus le souhaitent : séjour/camp de vacances, local jeunesse, etc.

Certains élus (Mme Léon et M. Astier), parents d'enfants adolescents, signalent quelques soucis de communication auprès des enfants mais aussi des parents, pour les actions réalisées.

M. le Maire précise que pour 2023, il faudra envisager un coût de 25 000€ à la charge de la commune pour les actions liées à la jeunesse.

5- Rapport de la Communauté de Communes entre Bièvre et Rhône sur la qualité et le prix de l'eau en 2021.

Ce point est présenté par M. TEIL

Suite au Conseil Communautaire du 24/10/2022 et à la délibération prise relative au rapport sur le prix et la qualité des services d'eau potable et assainissement du Service des Eaux d'EBER pour l'année 2021, M. le Maire doit présenter ce rapport au Conseil Municipal. Dissolution des différents syndicats comme le SIGEARPE et cela devient le SPIC.

Lissage du tarif de l'eau sur EBER tarif cible en 2028 qui sera de 2,20 euros TTC/m³. Même réflexion sur l'assainissement.

Le principal captage en eau potable est sur les îles au Péage de Roussillon. (50% de la ressource) la commune de Sablons est approvisionnée par le captage du Golley.

L'ARS suite à un contrôle réglementaire démontre une bonne qualité de l'eau distribuée au cours de l'année. 118 m³ par an : consommation moyenne par abonnement pour 885 kms de réseau

6- Modification du règlement du terrain de tennis.

Ce point est présenté par M. TEIL

Une mise à jour du règlement du terrain de tennis est soumise à l'assemblée et une hausse des tarifs est proposée.

Mme Léon propose de revoir le projet afin de la soumettre à la prochaine réunion prévue en décembre. La dernière date de 2013 : réservé aux habitants de Sablons. Aujourd'hui : 15 adhérents. Prix : 15€ pour l'année.

M. Piton va vérifier le système d'éclairage du court afin de mettre une clause à ce sujet dans le nouveau règlement.

Il est également demandé qu'une pancarte soit apposée sur le portillon de la rue César Geoffroy pour préciser que les joueurs doivent refermer le portillon en partant, surtout les dimanches et jours fériés car le centre socioculturel est fermé ces jours-là.

Le règlement sera relu par Sandra Léon pour être modifié et présenté lors du prochain conseil municipal.

7- Demandes de subventions pour 2022

a) EPCC TEC :

Ce point est présenté par Mme REBOREDO

EPCC TEC propose un spectacle sur le thème de l'eau par la compagnie « Volubilis » (spectacle de Noël) pour les maternelles le matin et les élémentaires l'après-midi. Madame Reboredo demande au conseil de se prononcer sur le coût du spectacle offert en fin d'année aux écoles (le jeudi 08 décembre prochain). Le montant est de 2 000€ est voté à l'unanimité.

b) ASA (association syndicale autorisée) d'irrigation de Sablons :

Ce point est présenté par M. FONLUPT et précise qu'il n'a pas d'avis à ce sujet.

Cette association a déposé une demande de subvention au titre de l'année 2022.

Certains élus (Mmes Pontrelli, Arnaud, Fayon) s'étonnent de cette demande.

M. Serre explique le fonctionnement de l'ASAI et informe l'assemblée que M. BUARD propose d'accueillir les scolaires sur la station de pompage pour en expliquer le fonctionnement. Il précise qu'il ne prendra pas part au vote en tant qu'adhérent à cette association.

M. Fonlupt suggère d'augmenter le seuil minimum de la subvention de 130€

M. le Maire propose de demander à l'ASAI des explications concernant l'organisation de la visite de la station de pompage par les scolaires et propose de valider l'octroi d'une subvention de 130€ à ce syndicat pour l'année 2022.

Le conseil municipal décide d'allouer une subvention de 130€ mais Messieurs Serre et Astier ne prennent pas part au vote car membres de ce syndicat.

8- Questions diverses :

a. Projet de convention avec la mairie de SERRIERES pour l'accès à la médiathèque de SABLONS par les élèves de Serrières :

Ce point est présenté par Mme BOURDON.

Une proposition a été faite à la mairie de Serrières sur la base de 500€ pour l'année mais pas de réponse pour l'instant.

Un débat est lancé sur le bien-fondé de faire payer la commune de Serrières pour permettre à ses écoles (1 publique et 1 privée) d'accéder à la médiathèque, sur le montant proposé et sur le fait que cela correspond à faire payer la présence des bénévoles .

Mme Bourdon précise que ce n'est pas la « prestation » des bénévoles qui est facturée mais les frais fixes : chauffage, électricité, ménage, etc.. et que les habitants de Serrières fréquentent déjà la médiathèque de Sablons.

Mme Pontrelli estime que l'accès à la lecture doit être une priorité pour les enfants et s'interroge sur la disponibilité des bénévoles pour un nouveau créneau.

Mme BOURDON précise que les bénévoles n'ont pas, à ce stade, été informés de la probabilité d'ouvrir d'autres créneaux pour les écoles de Serrières, mais pense que la faisabilité est optimale.

M. le Maire précise que la demande a été formulée au départ par la mairie de Serrières et qu'il ne serait pas judicieux de faire venir les écoles de Serrières gratuitement car les agents du service technique interviennent déjà très souvent gratuitement sur les structures du SIVU (salle des fêtes, terrains de football).

b. Pot de départ de Mme MANAS : Un pot de départ est organisé le MERCREDI 30 NOVEMBRE à 18h30 pour Mme Catherine MANAS qui est officiellement à la retraite depuis le 1er novembre dernier. Tous les élus n'ont pas répondu à l'invitation.

c. repas de Noël au restaurant scolaire : le repas de Noël le jeudi 15 décembre se fera au restaurant scolaire avec le maintien des trois services. Des problèmes demeurent avec Elior.

d. **Repas offert par le CCAS pour les anciens** : M. Astier dit qu'il a eu des observations d'administrés sur le fait que le CCAS n'organise pas de repas en fin d'année. Il suggère qu'un article soit rédigé pour donner des explications dans le bulletin.

La séance a été levée à 20h.